

**OBJET : 91 D'OR 2021 - MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF) ESSONNE :
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	22
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 10 novembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 4 novembre 2021, s'est réuni à 22h14, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson

Délibération n° 2021-303

Monsieur Dominique FONTENAILLE Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Christian LECLERC a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Lucie SELLEM a donné pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur David ROS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis

Secrétaire de séance : Clovis CASSAN

Délibération n° 2021-303

**OBJET : 91 D'OR 2021 - MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF) ESSONNE :
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Rafika REZGUI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU le projet de convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Essonne relative à l'organisation de la 29^{ème} cérémonie des 91 d'Or ;

CONSIDERANT le rôle de la Communauté d'agglomération en matière d'accompagnement des entreprises et plus généralement du développement économique du territoire ;

CONSIDERANT l'organisation par le MEDEF Essonne de la 29^{ème} cérémonie des 91 d'Or, le 2 décembre 2021, au Domaine des Gâtines, à Verrières-le-Buisson, afin de mettre en valeur les entreprises du département et décerner un 91 d'Or spécial aux entreprises qu'il souhaite honorer ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de participer à cet événement et d'être partenaire du MEDEF Essonne pour son organisation ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut Débit » en date du 20 octobre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

1. APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Essonne relative à l'organisation de la 29^{ème} cérémonie des 91 d'Or ;
2. DECIDE de contribuer financièrement à l'organisation de la cérémonie, à hauteur de 6 000 € net ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021, fonction, chapitre et article nécessaires ;
4. AUTORISE le Président à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le mercredi 10 novembre 2021

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

Délibération n° 2021-303

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211110 - 1mc 136891 - DE
Date AR Préfecture : 18/11/2021

– Affichée / Publiée le : **17 NOV. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr